



VAL DE VIENNE MOTO



Technopole du Circuit

86150 LE VIGEANT

Club affilié à la Fédération Française de Motocyclisme n°C2664

(Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901)

## **CHAMPIONNAT DE LIGUE DE VITESSE ET D'ENDURANCE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.**

9 & 10 octobre 2021.

### **REGLEMENT PARTICULIER**

#### Article 1 : **DEFINITION**

Le Val de Vienne moto organise les 9 & 10 octobre 2021, sur le Circuit du Val de Vienne d'une longueur de 3768m, la finale du **Championnat de Ligue de vitesse et endurance de la Nouvelle-Aquitaine 2021.**

Les catégories suivantes seront admises :

- CLNA 1000
- CLNA 600
- ENDURANCE

L'épreuve accueille aussi une manche du championnat Pro-Classic, et des courses de side-car (RSCM) et une manche du championnat Monsters Race

#### Article 2 : **CONCURRENTS**

Pour les différentes catégories du Championnat de ligue de la Nouvelle-Aquitaine, sont admis les concurrents qui correspondent aux critères de l'article I-1 du règlement de ce championnat.

Sont acceptés, hors championnat, les pilotes ayant une licence « une manifestation », les pilotes des autres ligues ainsi que les équipages à « l'Américaine ». Ces derniers auront une pénalité d'un tour par heure pour le calcul de leur classement.

Pour les courses annexes, les pilotes doivent respecter les critères des championnats respectifs.

Les courses sur le circuit du Val de Vienne admettront un maximum de 44 machines en vitesse, 52 en endurance et 27 en side-cars (52 pour les essais en « solos » et 32 pour les side-cars »).

### Article 3 : ENGAGEMENTS

Pour les catégories du Championnat de ligue, les engagements seront reçus conformément aux prescriptions de l'article I-3 du Règlement de la ligue motocycliste Nouvelle-Aquitaine 2021. Les frais de transpondeur seront inclus dans l'engagement.

Concernant les engagements aux courses annexes, ils devront être faits conformément aux règlements 2021 de ceux-ci.

### Article 4 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Les vérifications administratives se dérouleront à partir du vendredi de 8 heures à 12h00 et de 14h00 à 19 heures. Les pilotes devront se présenter avec leur licence (NC0 ou « une manifestation »), le permis de conduire ou CASM et leur confirmation d'engagement.

Les vérifications techniques se dérouleront au local technique du circuit :

- **Le vendredi 8 octobre 2021 de 10h30 à 12h30 et de 14h00 à 20h00**
- **Le samedi 9 octobre 2021 de 7h00 à 10h00**

Les machines devront être présentées avec leurs numéros de course, le bas de carénage démonté pour les motos munies d'un moteur 4 temps et les pilotes devront se présenter avec leur équipement complet.

**Un contrôle sonomètre pourra avoir lieu.**

### Article 5 : BRIEFING

Un briefing obligatoire sera organisé par la direction de course pour les concurrents du Championnat de ligue vitesse et endurance.

**Toute absence au briefing sera passible d'une amende de 75 Euros.**

Les briefings auront lieu le vendredi soir : Side-car à 16 heures, Pro-Classic & Monsters Race à 17 heures 45, CLNA 1000 & CLNA 600 à 18 heures 10 et Endurance à 18 heures 35. Un briefing supplémentaire sera exceptionnellement organisé le samedi matin (horaire défini par la direction de course) pour les pilotes n'ayant pu assister à celui de la veille, pour une raison qu'ils devront justifier auprès de l'organisateur ou de la direction de course.

### Article 6 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

#### Essais Chronométrés:

Ces essais se dérouleront conformément à l'article I-4 du Règlement de la ligue Nouvelle-Aquitaine 2021.

#### Courses:

Les courses se dérouleront conformément à l'article 1-4 du Règlement de la ligue Nouvelle-Aquitaine 2021, sur les distances suivantes :

- CLNA 1000

11 tours

- CLNA 600	11 tours
- Consolante:	11 tours
- Pro-Classic:	10 tours
- side-cars :	8 tours
- Endurance:	5 heures
- Monsters Race	11 tours

### **Procédures de départs :**

Telles que définies à l'article 3.2 des règles générales pour les épreuves de vitesse.

### Article 7: **RECLAMATIONS**

Modalités conformes au Code de discipline et d'arbitrage de la FFM.

### Article 8: **ASSURANCE**

La manifestation a obtenu le visa d'organisation de la FFM.

Cette épreuve est assurée, conformément aux prescriptions en vigueur, auprès de la société Lenevette.

### Article 9 : **OFFICIELS**

Déléguée FFM-Président de Jury :	Bernard Aupy	licence N°046538	Ligue : 35
Directeur de Course :	Stéphane Houdayer	licence N° 013063	Ligue :08
Directeurs de Courses Adjoints :	Jean-Louis Houalet	licence N°139798	Ligue : 08
	Jean-Luc Martin	licence N° <del>048776</del>	Ligue : <del>20</del>
Membre de Jury :	Marc Sourisseau	licence N° 031368	Ligue : 35
	Bernard Georget	licence N°011372	Ligue :35
Responsables Techniques FFM :			
Commissaires Techniques :	Marcel Evrard	Licence N° 213991	Ligue :35
	Françoise Pindray :	Licence N° 042080	Ligue : 35
	Jérémy Barreau	Licence N°214981	Ligue : 35
	Alain Barreau	Licence N°234237	Ligue : 35

Relations Concurrents :

Responsable Paddock :

Responsable Chronomètres :	Alain Pons	Licence n°265482	Ligue : 35
Chronomètres :			
Responsable Transpondeurs :			
Président de Ligue :	Patrick Lamoureux	licence N°053477	Ligue : 35
Représentant de la Ligue :	Didier Bouyssonie	licence N°223049	Ligue : 35
Responsables Organisation :	Christophe Hariot	licence N° 148114	Ligue : 35
	Pierre-Louis Gautier	licence N°027957	Ligue : 35
Secrétariat jury :	Sandra Gardais	licence N° 202627	Ligue : 35

#### Article 10 : APPLICATION AU REGLEMENT

Tous les cas non prévus au présent règlement particulier seront tranchés par le Collège des Commissaires Sportifs, conformément aux dispositions du code sportif national de la FFM, des règles techniques de Sécurité et des règles générales pour les épreuves de vitesse.

#### Article 11 : PARC COUREUR

Les parcs réservés aux concurrents sont mis à leur disposition afin de leur permettre de participer à l'épreuve dans des conditions techniques aussi satisfaisantes que possible. Ces parcs ne peuvent donc pas être utilisés à des fins publicitaires, commerciales ou de relations publiques, sans accord préalable de l'organisateur.

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels et leurs motos sont placés sous leurs entières responsabilités durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du Club Organisateur en cas de vol ou de dégradation.

#### Article 12 : LAISSEZ-PASSER

Les laissez passer seront fournis après vérification administratives aux pilotes. Ils seront nominatifs, non vendables, non cessibles à titre gracieux.

#### Article 13 : PLANNING HORAIRE

8 h 20	8 h 40	Essai chrono	Endurance rouge (3 <sup>ème</sup> P)	20'
8 h 45	9 h 00	Essais chrono 1	Monsters Race	15'
9 h 05	9 h 25	Essai chrono	Side-car Promo	20'
9 h 35	9 h 55	Essai chrono	Pro-Classic	20'
10 h 00	10 h 20	Essai chrono	CLNA 1000	20'
10 h 30	10 h 50	Essai chrono	CLNA 600	20'
10 h 55	11 h 15	Essai chrono	Endurance pilote bleu	20'

11 h 25	11 h 45	Essai chrono	Side-car Classic	20'
11 h 50	12 h 10	Essai chrono	Endurance pilote jaune	20'
12 h 20	12 h 35	Essai chrono 2	Monsters Race	15'
12 h 40	13 h 00	Essai chrono	Side-Car Open	20'
<b>Pause</b>				
14 h 00	14 h 25	Course 1	Side-car Promo	10 tours
14 h 35	14 h 55	Course 1	Pro-Classic.	10 tours
15 h 05	15 h 25	Course 1	CLNA 1000	11 tours
15 h 35	16 h 00	Course 1	Side-car Classic	10 tours
16 h 10	16 h 30	Course 1	CLNA 600	11 tours
16 h 45	17 h 10	Course 1	Side-car Open	10 tours
17 h 20	17 h 40	Course 1	CLNA Consolante	11 tours
17 h 50	18 h 10	Course 1	Monsters Race	11 tours
18 h 20	19 h 30	Essais libres	Toutes catégories solos	

**Dimanche 10 octobre 2021.**

8 h 30	8 h 55	Course 2	Side-car Promo	10 tours
9 h 05	9 h 30	Course 2	CLNA Consolante	11 tours
9 h 40	10 h 00	Course 2	Side-Car Classic	10 tours
10 h 10	10 h 30	Course 2	CLNA 1000	11 tours
10 h 40	11 h 00	Course 2	CLNA 600	11 tours
11 h 10	11 h 35	Course 2	Side-car Open	10 tours
11 h 45	12 h 05	Course 2	Pro-classic	10 tours
12 h 15	12 h 35	Course 2	Monsters Race	11 tours

Podiums CLNA 1000 & CLNA 600

Podiums side-car

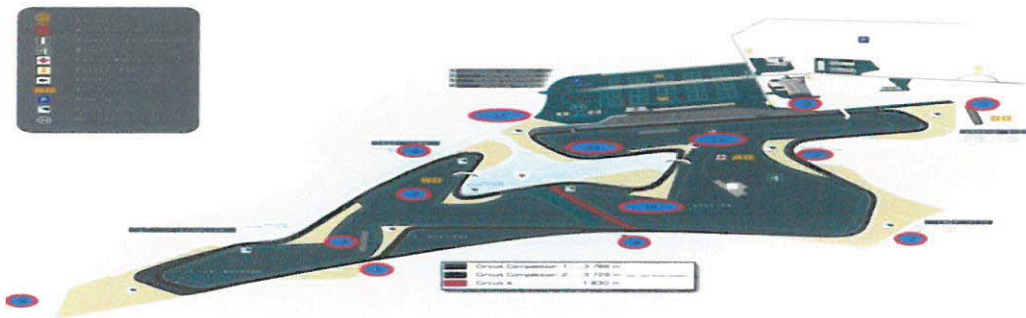
**Pause**

13 h 45		Mise en épi		
14 h 00	19 h 00	Course	CLNA Endurance	5 heures
19h 10	19h 30	Démonstration		

Podium du Championnat

Podium endurance

**Ces horaires sont à titre indicatifs et peuvent être modifiés en fonction du déroulement de la journée.**



VISA CLUB

VISA LIGUE

VISA FFM

Le 08/09/2021

Visa 21/0617

27/08/2021

VAL DE VIENNE MOTO  
  
 Circuit du Val de Vienne  
 86150 LE VIGEANT  
 www.valdeviennemoto.com

Pour P. Lamoureux



23/08/2021

**ATTESTATION DE POLICE D'ASSURANCE  
Responsabilité Civile Organisateur & Participants**

(Conformément aux prescriptions du Code du Sport)

**Souscripteur** : VAL DE VIENNE MOTO  
TECHNOPOLE DU CIRCUIT  
86150 LE VIGEANT

**Manifestation assurée** : CHAMPIONNAT DE LIGUE DE VITESSE & D'ENDURANCE  
DE LA NOUVELLE AQUITAINE

**Circuit** : VAL DE VIENNE

**Nombre et Type de véhicules** : Motos & Side-cars

**N° de contrat** : 2021-01898

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance de la responsabilité civile pour les concentrations ou manifestations de véhicules terrestres à moteur souscrit par le Cabinet LENEVETTE pour le compte des Organisateur de Manifestation, sur circuit permanent asphalte, avec notion de vitesse/chrono, En Compétition, auprès de la compagnie AVIVA couvre, pour la manifestation ci-dessus dénommée se déroulant les

**9 & 10 Octobre 2021**

Les risques prévus à l'article L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R331-30 du Code du Sport.  
La garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties/ sinistre	Montant des franchises /sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
- Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000 €	Néant
Dont frais d'urgence	50 000 €	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000 €	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000 €	Néant
Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement.

(2) Sauf RC Automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

L'adhésion prend effet sous réserve de l'encaissement effectif par le Cabinet LENEVETTE de la cotisation due par l'Organisateur.

  
**Cabinet LENEVETTE**  
 4 place Joffre - Port de Vannes - 56000  
 Tél. : 02 97 47 22 32  
 lenevette.assurances@wanadoo.fr  
 orias : 07010403 - RC 450 854 393

Vannes le 30 Aout 2021